

Extrait du registre des délibérations

Séance du vingt-sept Novembre deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit et le vingt-sept Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
CHOFFY Patrick Maire

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, VALLEY Viviane, MM : AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin

Excusé(s) : M. LHUILLERY Mickaël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 20/11/2018

Date d'affichage : 20/11/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 03/12/2018

Et publication ou notification

du : 03/12/2018

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

SOMMAIRE

Réf : 2018 038 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-après,
compte 621 + 3 000
compte 61528..... - 3 000

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018 039 - ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise PROMOSOFT pour un montant de 2 076 € TT soit 1 730 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de ce nouveau matériel.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le bon de commande et tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018 040 - CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler la convention auprès du service de médecine préventive à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de trois ans.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018 041 - CURAGE STATION ET SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES

Monsieur le maire présente les devis établis par les différentes sociétés, sachant que certaines ne font pas l'épandage, ni le suivi agronomique. Monsieur le Maire indique également que ces travaux seront réalisés en 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir la société SUEZ ORGANIQUE qui propose d'effectuer le curage, l'épandage des boues et le suivi agronomique pour un montant forfaitaire de 6 200 € HT, hors tonnage supplémentaire éventuel.
- **PRECISE** que cette dépense sera intégrée au budget 2019 du service Assainissement.
- **AUTORISE** le maire à signer le marché.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS

Convention SAFER

La demande de résiliation de la convention a été envoyée par courrier le 26 octobre dernier. En réponse, la SAFER a indiqué qu'elle en informait l'exploitant Mr BERTHEAU. Ce dernier est d'accord sur le principe mais pour 2019 car il a déjà préparé le champ. Mr le Maire demandera à ce que les dits champs soient remis en état avant que la commune n'en reprenne possession. La SAFER attend le retour de Mr BERTHEAU.

EPFLI

Stand-by pour l'instant.

CAUE

Mr le Maire présente les suites de la réunion du 22 novembre et notamment la démarche d'aménagement et les études à engager pour un tel projet. Il faudra recontacter le CAUE et CAP Loiret pour des aides en matière d'études et de diagnostic (aides également pour monter le cahier des charges).

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Marc GAUDET (Président du Conseil Départemental) et qu'il lui a fait part des projets de la commune en matière d'aménagement. Une nouvelle réunion devra avoir lieu pour avancer sur le projet.

Cependant, beaucoup de questions se posent au niveau du SCOT et du PLUi.

PANNEAU POCKET

Mr le Maire présente cette application qui se télécharge sur les téléphones portables pour être informé directement des événements à venir sur la commune. La commune gère l'envoi des infos depuis la mairie. C'est un plus par rapport au site internet. L'abonnement est de 130 € par an, au lieu de 180 € puisque la commune est membre de l'A.M.F.R.

INCIDENTS MARDI 20 NOVEMBRE 2018

Suite aux conditions météo déplorables et au passage des tracteurs et camions de betteraves la RD 139 était impraticable et ressemblait plus à un chemin de terre qu'à une route. Mr le Maire a pris contact avec l'agriculteur responsable de cet état de fait, ainsi qu'avec la gendarmerie et les services du département. La route a été partiellement nettoyée, ce qui n'a pas empêché un accrochage entre un tracteur et une voiture.

Un courrier devra être envoyé à l'agriculteur incriminé compte tenu que le chemin doit être remise en état.

En mairie, le 03/12/2018
Le Maire
Patrick CHOFFY